

Luxembourg, le 23 février 2006

A toutes les personnes et entreprises  
surveillées par la CSSF

<b>CIRCULAIRE CSSF 06/237</b>
-------------------------------

**Concerne : mesures restrictives en relation avec l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais M. Rafiq Hariri**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de la publication du règlement (CE) n° 305/2006 du Conseil du 21 février 2006 instituant des mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes soupçonnées d'être impliquées dans l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais M. Rafiq Hariri.

Nous attirons en particulier votre attention sur l'article 2 de ce règlement qui prévoit le gel des fonds et ressources économiques appartenant aux personnes morales ou physiques, aux entités ou organismes qui figurent sur la liste prévue à l'annexe I du présent règlement. A l'heure actuelle, cette liste ne comporte pas d'indications de personnes visées par les mesures restrictives ; elle ne sera en effet publiée qu'après que le Comité respectif du Conseil de sécurité des Nations unies aura procédé à l'enregistrement des personnes en question.

Les articles 3 et 4 de ce règlement prévoient des dérogations au régime du gel des fonds et ressources économiques tel que mis en place par l'article 2.

Le règlement (CE) n° 305/2006 est entré en vigueur le jour de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne n° L 51, pages 1-8](#), du 22 février 2006. Le règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

En vertu de l'article 5 du règlement nous vous prions de communiquer immédiatement toutes informations utiles en relation avec le règlement en question à la Commission de Surveillance du Secteur Financier, qui les transmettra au Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, Direction des relations économiques internationales ainsi qu'au Ministère des Finances.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT  
Directeur

Arthur PHILIPPE  
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur général